Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 135 (1990)

Heft: 4

Artikel: La Suède, la Hollande, la Belgique et la Suisse en période de crise...:

Neutralité et défense militaire. 2e partie

Autor: Weck, Hervé de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344995

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Suède, la Hollande, la Belgique et la Suïsse en période de crise...

Neutralité et défense militaire. 2

par le lieutenant-colonel Hervé de Weck (Suite de l'article paru dans la RMS 2/1990)

La neutralité suisse: s'opposer à des manœuvres de contournement

Les cantons suisses, depuis les années 1520, appliquent la neutralité comme principe de leur politique étrangère. Selon Gaston Bouthoul, «un Etat multinational et fédéraliste ne peut durer que s'il adopte un statut de neutralité inconditionnelle. Sans cette condition, il risque à chaque instant de prendre parti dans les querelles de ses voisins et de se désagréger.»³⁶ Sa neutralité est toujours menacée lorsque l'équilibre européen se trouve rompu au profit d'une puissance dont la politique tend à la prépondérance. La reconnaissance du statut de neutralité par les puissances étrangères, en 1815, ne crée donc pas la neutralité suisse, contrairement à ce qui se passera en Belgique. Elle n'impose pas d'obligations autres que celles prévues dans le droit international.

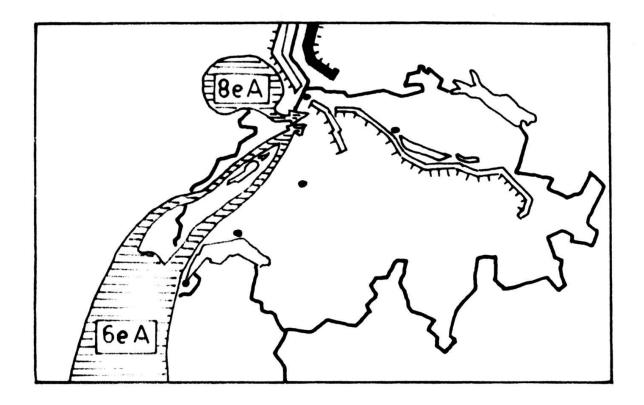
Gonzague de Reynold, durant l'entre-deux guerres, prétendait que «la neutralité n'est pas une fin en soi. La neutralité n'est qu'un moyen; la fin, c'est notre indépendance.»³⁷ La Suisse jouit d'une grande liberté d'action en temps de paix, son statut lui interdi-

sant simplement des engagements politiques ou militaires qui, en temps de guerre, l'empêcheraient de remplir ses obligations³⁸. Cette position, défendue par le Conseil fédéral dans les années 1950, autoriserait les conversations et les accords d'état-major conclus avec les Etats voisins avant et pendant les deux guerres mondiales.

Entre l'Allemagne et la France

Avant la Première Guerre mondiale, le commandement italien, qui discute avec ses partenaires de la Triplice, envisage à plusieurs reprises que, lors d'un conflit contre la France, il appuierait son allié du nord en utilisant les axes du Gothard. Les Allemands rejetteront toujours de telles propositions: comme les Autrichiens, ils veulent respecter la neutralité suisse. Ils jugent peu vraisemblables des opérations françaises à travers la Suisse. Quelle attitude adopteraient-ils si cette hypothèse risquait de se réaliser?³⁹

En 1906, le chef de l'état-major général suisse, von Sprecher, conclut, à l'insu du Conseil fédéral, avec ses homologues allemand et autrichien des arrangements concernant une collaboration militaire, pour le cas où



la Suisse serait attaquée par la France ou l'Italie; il va jusqu'à accepter de placer l'armée suisse sous les ordres du haut commandement allemand. Carl Hilty, professeur bien connu de droit public, qui définit la conception officielle de la neutralité au tournant du siècle, aurait probablement approuvé ces conventions, puisqu'il reconnaît, sous certaines conditions, à la Suisse neutre le droit de conclure des alliances⁴⁰.

Les Français, de leur côté, n'excluent pas que les puissances centrales envahissent le pays en passant par la Suisse et en contournant Belfort. A Paris, on n'est pas du tout convaincu que l'armée suisse se défendrait contre une agression allemande. Cette appréciation s'explique en partie par l'admiration pour l'Allemagne qui anime les leaders radicaux suisses alémaniques, ainsi que par l'attitude de milieux militaires d'outre-Sarine pour lesquels l'intégrité du territoire est menacée avant tout par la France. Certains chefs de haut rang soutiennent même que, lors d'une guerre impliquant le Reich et la France, les intérêts de la Suisse postuleraient une alliance avec l'Etat le plus fort, c'est-àdire l'Allemagne. Le plan français, en vigueur depuis le printemps 1914, prévoit la poussée d'un corps d'armée en Haute-Alsace, sitôt après l'ouverture des hostilités, qui devrait détruire la gare badoise de Bâle.

La Grande Guerre semble d'abord confirmer ce que les chefs militaires suisses craignaient. La seule menace sérieuse contre la neutralité de la Confédération vient du commandement français qui commence, en été 1915, à préparer une offensive importante contre le territoire suisse, destinée à contourner les forces allemandes et à atteindre le Reich. Quelques jours avant la bataille de Verdun, ce projet est abandonné.

A la fin de l'année 1916, le général Foch s'occupe à nouveau du cas «Helvétie». On craint à Paris une offensive allemande par la Suisse ou le long de sa frontière, ayant pour objectif la région industrielle de Lyon. L'allié italien⁴¹, de son côté, qui redoute une percée allemande à travers la Suisse en direction de la Lombardie, à laquelle l'armée suisse ne pourrait (ou ne voudrait?) pas s'opposer, demande l'aide française. Cette hypothèse amène l'idée d'une collaboration militaire franco-suisse.

Foch écrit: «Des trois zones qui, de France, donnent accès en Suisse, c'est la région comprise entre les lacs de Neuchâtel et de Genève qui offre les plus grandes facilités de manœuvre, tant à cause de la nature du sol que de son éloignement des bases de départ de l'ennemi (...). Dans la région de Porrentruy, l'ennemi peut attaquer, avec des forces déjà importantes, au bout de trois jours et, dans celle de Pontarlier – Genève, au bout de cinq à sept jours.»⁴²

Le général Weygand, chef d'étatmajor de Foch, ouvre des pourparlers en avril 1917 à Berne; ceux-ci se poursuivent en fin d'année à l'occasion de la visite d'une délégation militaire suisse auprès de l'armée française. Un dernier «round» se tient à Lyon, au début de 1918, auquel se joignent des officiers anglais. Les Italiens ne participent pas à ces conversations qui vont nettement plus loin que celles engagées, dix ans auparavant, avec les puissances centrales. Voilà qui réduit singulièrement la prétendue germanophilie de Wille et de von Sprecher! Aucune convention n'est établie; les notes techniques auraient été rédigées par le général Weygang et le lieutenant-colonel de Goumoëns de l'étatmajor suisse⁴³. Le futur général Guisan fait partie de la délégation suisse. Un groupe d'armées H (Helvétie) de 30 divisions, aux ordres du général Foch, pénétrerait immédiatement en Suisse, entre le lac Léman et le lac de Neuchâtel d'une part, entre le lac de Bienne et la Haute-Alsace d'autre part, pour s'opposer à l'offensive allemande, de concert avec l'armée suisse.

Berne, par «souci de neutralité», informe le général Ludendorff, en juin 1917, de ces contacts avec la France⁴⁴ et lui propose sans succès des conversations similaires.

Minger et Guisan prennent des risques

A la fin de la guerre, une vague de pacifisme et d'antimilitarisme déferle sur l'Europe; la Suisse n'y échappe pas, si bien que sa préparation militaire souffre de grosses lacunes. Les dangers s'aggravent dans les années 30: les fascistes règnent depuis longtemps en Italie, tandis qu'en Allemagne, les nazis préparent la revanche de 1918. Rudolf Minger, chef du Département militaire fédéral, descend dans l'arène, participant à de multiples meetings populaires consacrés au problème de la défense. Sa politique d'information, à un moment où le parti socialiste suisse abandonne son antimilitarisme de principe, connaît un grand succès: les retards pris depuis 1918 sont largement rattrapés grâce à d'importants programmes d'armement. En 1939, la défense suisse inspire le respect, même à un adversaire disposant de la supériorité numérique et technique.

Hitler au pouvoir, l'état-major francais estime d'abord que l'Allemagne cherchera à retarder ou à éviter une intervention anglaise en contournant par la Suisse les fortifications des provinces de l'est. Comme les traités de paix signés en 1815 interdisent la construction d'ouvrages militaires à moins de trois lieues de Bâle, le gouvernement français demande à Berne d'admettre la suppression de cette servitude. Tenant compte de l'avis des militaires, le Conseil fédéral refuse d'entrer en matière. Il en fera de même avec une offre franco-britannique de garantie de la neutralité suisse⁴⁵. En 1935, l'attaché militaire français en Suisse rencontre le commandant de corps Guisan. Sur la base de son rapport, Paris estime à dix jours la résistance suisse à une invasion

allemande⁴⁶, sans que soit mise en doute la volonté de résistance des autorités et de la population. En mars 1939, le 2^e Bureau français estimera qu'il faudrait entre six et dix jours aux troupes allemandes qui auraient envahi la Suisse, pour se trouver en situation de franchir l'obstacle du Jura⁴⁷. Comme, d'autre part, l'étatmajor helvétique ne craint pas une opération française dirigée contre la Suisse, la voie d'une collaboration militaire se trouve ouverte⁴⁸. La visite du maréchal Pétain en 1937, qui lui permet de rencontrer Guisan, se situe dans ce contexte.

Le commandant du premier corps va également prendre des contacts inofficiels avec le commandement français, qui préluderont à l'élaboration d'un accord technique provisoire qui ne lierait, ni ne compromettrait les autorités politiques suisses. Bonjour prétend que seul le chef du Département militaire a eu connaissance de ces conversations qui sont surtout l'affaire de Gonard. Le Conseil fédéral n'en est pas informé, parce que l'entreprise s'avère risquée. Minger et Guisan entendent en porter seuls la responsabilité et pouvoir être éventuellement désavoués 49, d'autant plus que, pendant la «drôle de guerre», les responsables du Département politique considèrent encore avec beaucoup de scepticisme l'opportunité d'une assistance militaire étrangère 50. Kurz ne parle que de «relations personnelles» de Guisan avec des officiers français d'un rang élevé⁵¹. René-Henri Wüst situe en automne 1938 un voyage de Guisan dans l'est de la France, qui lui permet de reconnaître le dispositif de défense français entre Strasbourg et Sélestat, autour de Belfort et dans le Jura. Minger aurait autorisé ce déplacement et des conversations destinées à préparer une collaboration militaire ⁵².

Pour faire face à une invasion de la Suisse par l'Allemagne, le général Gamelin, chef d'état-major de la défense nationale, émet le 11 juillet 1938 une directive qui prévoit une position de résistance allant du col de la Faucille jusque dans la région de Coppet. Le 20 juillet 1939, le général Georges, alors chef d'état-major de l'armée, signe une instruction dont l'idée maîtresse est de mener en commun avec l'armée suisse la résistance à l'attaque allemande. L'aile droite française se relierait, entre le Jura bâlois et l'Aar, aux positions suisses. Ce plan rappelle les intentions de 1917. La 8^e armée, stationnée en Alsace, interdit le franchissement du cours supérieur du Rhin, couvre au sud la ligne du Rhin contre toute tentative de percée par le territoire suisse. Elle s'oppose à une poussée ennemie dans la trouée de Belfort. Le 45e corps, stationné dans la région fortifiée du Jura, au nord-ouest de Neuchâtel, assure la défense du secteur. L'état-major suisse ignore ces dispositions qui restent une planification interne⁵³.

Un mois avant l'ouverture des hostilités, le colonel EMG Petitpierre, chef d'état-major du premier corps, agissant sur ordre de Guisan et muni de la documentation nécessaire, rencontre Gamelin et Georges. Il discute avec eux les mesures de coordination à prendre en cas d'agression allemande contre la Suisse, si le Conseil fédéral demandait l'aide de la France. En octobre 1939, Guisan, alors général, désigne le major EMG Bernard Barbey, qui se trouve au SR de Masson, comme officier de liaison avec les commandements français impliqués par la collaboration. Le répondant français est le lieutenant-colonel Garteiser. Le général se fera régulièrement tenir au courant par Barbey lui-même de l'avancement des travaux.

Tous les exemplaires du dossier mis au point entre octobre 1939 et mai 1940 ont, semble-t-il, disparu. Les documents tombés aux mains des Allemands à la Charité-sur-Loire, lors de la débâcle française, auraient été détruits par l'amiral Canaris, un «ami de la Suisse», mais Hitler a été informé de leur existence et de leur contenu ⁵⁴. Le dossier de l'état-major suisse a été détruit en juillet 1940, sur ordre de Guisan. On ne dispose donc que de témoignages sur cet épisode important de notre politique de défense, en particulier de celui de Barbey.

«Pendant huit mois environ, il s'agissait de mettre au point des mesures, accomplies ou prévues, dont aucune, jamais, ne reçut la sanction des événements. Le problème était de porter ces mesures, sinon à la perfection (...) du moins à un degré d'avancement suffisant pour réduire au minimum la part d'improvisation au jour J et à l'heure H. Rien, cependant, ne pouvait être fixé ne varietur.» ⁵⁵ Pour Gonard, Barbey et Garteiser, il s'agit «de déterminer, à titre préalable, les conditions d'une collaboration militaire dans l'hypothèse d'une alliance franco-suisse. Nécessairement improvisée, celle-ci n'aurait bénéficié ni du délai ni des circonstances extérieures propices à de longues tractations.» Il fallait profiter d'une période de calme relatif pour établir ces données militaires ⁵⁶.

Si, en décembre, les Suisses savent que les Français prévoient un groupe d'armées pour une intervention à leur profit, ils ignorent sur quel front la manœuvre s'effectuerait, où s'appuierait l'aile droite. Le général Besson⁵⁷, avec qui Barbey prend contact, lui explique sa manœuvre au sud de Bâle. La 13^e division d'infanterie progresserait par le sud d'Allschwil et de Binningen vers les pentes du Gempen. Délai: quatre heures jusqu'à ce que les premiers éléments soient installés. Mouvement de la 31^e division sur l'axe Kleinlützel - Laufen - Grellingen – pentes du Gempen. Délai: 18-24 heures. Les Suisses pourraient favoriser cette manœuvre par des mines, des abattis, du barbelé 58. Du côté suisse, une division ad hoc, commandée par le colonel Claude Du Pasquier, est prévue, dont la mission consisterait à couvrir sur le plateau du Gempen, à la gauche de la position d'armée, l'engagement de deux divisions françaises qui l'appuieraient avec leur artillerie 59.

Progressivement, les détails de l'intervention française sont mis au point. Les troupes de Gamelin prolongeraient leur front par Delémont et Moutier jusqu'à l'Aar. Un puissant groupement mobile de combat renforcerait les positions de l'armée suisse. La 8^e armée coordonnerait ses combats en Haute-Alsace avec ceux des Suisses dont l'aile gauche se situe sur le plateau du Gempen. Le 19 octobre 1939, le groupe d'armées 3, auquel la 8e armée est subordonnée, garde le front entre Sélestat et le col de la Faucille, il tient la région fortifiée de Belfort. En cas d'opérations allemandes contre la Confédération, il se souderait au front suisse, barrerait le défilé de l'Aar près de Brugg. La 8^e armée dominerait les sorties sud-est de Bâle sur l'axe Liestal-Waldenburg-Balsthal et occuperait le plateau de Gempen. La 6e armée gagnerait par Genève le secteur Olten -Aarburg-Waldenburg, la bataille défensive se livrant vraisemblablement sur la ligne Gempen-Olten-Zofingen. La défense du Jura reste confiée au 45e corps d'armée. Guisan aurait une place au Conseil supérieur de la guerre⁶⁰.

La confiance entre les deux officiers de liaison apparaît réjouissante. Les échanges de renseignements sur les intentions, les effectifs et les matériels prévus vont très loin. En octobre, Barbey et Garteiser rédigent des notes concernant «l'importance quantitative» de l'aide que la France fournirait à la Suisse: le détachement de première urgence, l'armée d'intervention, l'artillerie, les chars, les antichars, l'aviation et la DCA. Ces textes règlent également l'organisation du commandement, l'engagement éventuel de divisions légères mécaniques. Cette planification tient compte du réseau routier dans l'arc jurassien, du débit des voies ferrées suisses⁶¹.

En novembre, Garteiser, qui ne parle sans doute pas à titre personnel, voudrait voir la soudure entre les deux armées s'effectuer au plus près de Bâle. Les Français prendraient pied le plus rapidement possible sur le Gempen avec une avant-garde formée d'un groupement de reconnaissance de corps d'armée, ainsi que d'un ou deux groupements de reconnaissance de division d'infanterie. La défense de ce secteur névralgique par quelques bataillons suisses paraît trop parcimonieuse aux Français⁶². Garteiser a l'occasion de lire certains ordres recus par le deuxième corps et par la brigade frontière 3. Barbey prend connaissance de l'ordre d'opération du 7^e corps français.

En janvier, Garteiser discute avec Gonard et Barbey le dispositif suisse sur la basse Aar, ce qui l'amène à critiquer le fait que l'un des principaux couloirs d'invasion ne soit pas confié à un seul corps d'armée⁶³. En mars, puisque les Français pensent s'installer sur une ligne Bâle – lac de Sempach, il reconnaît avec Barbey la mise en défense des régions zurichoise, argovienne et lucernoise, le sud de Bâle du

côté suisse et français, la Venoge et la Mentue. Guisan, de son côté, se rend avec Barbey au sud de Bâle. Fin mars, ce dernier demande à Garteiser une documentation technique sur l'artillerie que les Français engageraient à Gempen, afin que les Suisses puissent préparer des positions pour ces pièces. Les données sont fournies, les travaux peuvent commencer⁶⁴.

En novembre et en décembre, l'étatmajor de l'armée, encore sous la direction de Labhart, étudie de son côté une éventuelle collaboration militaire entre la France et la Suisse; les officiers qui les mènent ignorent tout des travaux de Garteiser et de Barbey, mais les bases de leurs travaux correspondent au dernier état de planification franco-suisse. On prévoit même de désigner les officiers de liaison avec les grandes unités françaises et de les convoquer à un cours de formation. A la fin janvier, l'étatmajor de l'armée reçoit instruction de préparer une étude sur une aide de la Wehrmacht contre une invasion française. Il ne semble pas qu'il y ait eu contact avec le commandement allemand⁶⁵. Au printemps, des officiers suisses rencontrent secrètement un représentant de la Royal Air Force à Berne pour discuter avec lui un éventuel appui aérien en cas d'agression allemande 66.

Selon le général Liss, chef du service «Armées étrangères» de la Wehrmacht, qui a vu les documents de la Charité-sur-Loire, «la convention (...) réglait les choses avec une extrême minutie, comme il sied pour un travail d'état-major. Elle contenait des indications précises sur le compartimentage de la position, sur les troupes suisses qui devaient d'abord l'occuper, sur les routes et les voies ferrées à utiliser par les troupes françaises, sur la relève dans la position, le tout avec cartes à l'appui.»⁶⁷

Cette planification poussée n'empêchera pas des malentendus. Alors que les services de renseignement français estiment que les forces suisses tiendraient au maximum une dizaine de jours en cas d'invasion allemande, le général Guisan semble admettre qu'avec ses seuls moyens, il pourrait gagner environ quatre semaines, ce qui permettrait d'assurer les mouvements d'approches des troupes françaises chargées de collaborer avec la Suisse ⁶⁸.

En février 1940, le général Besson, commandant du groupe d'armées 3, estime ne pas pouvoir remplir sa mission en Suisse, si ses supérieurs ne lui accordent pas des moyens très importants, dont plusieurs divisions motorisées. Sans ces renforts, il devrait abandonner à elle-même l'armée suisse, contrairement aux engagements pris⁶⁹.

Gamelin, le généralissime, tenait-il vraiment à épauler les forces suisses? La collaboration entre Barbey et Garteiser le donne à penser. Pourtant, certaines pièces des archives du groupe d'armée 3 peuvent indiquer que Gamelin, grâce à ces conversations d'états-majors franco-suisses, recherchait des avantages purement natio-

naux. «Notre pays représentait, ainsi, soit un champ de bataille approprié à l'absorption d'une manœuvre de débordement latéral dans lequel Gamelin voulait attirer l'ennemi pour mieux l'user et le retarder, soit un point d'appui suffisamment résistant qui aurait pu racourcir le front français vers le sud de plus de 200 km.» ⁷⁰ Le généralissime avait-il véritablement la volonté de se battre «sans esprit de recul», sur sol suisse en collaboration avec les forces helvétiques?

Le 15 mai, des éléments précurseurs français se présentent à Lucelle, leurs officiers ont reçu l'ordre de partir au secours de la Suisse envahie par la Wehrmacht⁷¹. Le secret risque d'être éventé! Quoi qu'il en soit, le groupe d'armées 3, prévu pour la manœuvre «Suisse», va fondre comme neige au soleil, car le gros de ses moyens sera engagé dans l'immense creuset de la bataille de France.

Quelques remarques en guise de bilan

Carl Hilty considérait que la neutralité absolue et la souveraineté impliquent le droit de conclure une alliance, lorsque les autorités de l'Etat neutre ont la certitude qu'une puissance beaucoup plus forte envisage de violer l'intégrité du territoire. Hans-Rudolf Kurz prétend qu'«en matière d'alliance militaire, il faut partir du fait que l'Etat perpétuellement neutre n'ose pas conclure, même en temps de paix, des pactes militaires d'aide ou de secours. Il ne peut donc compter que sur lui-même. C'est à partir du moment où sa neutralité est violée et, partant, supprimée par des opérations de guerre qu'il a le droit de s'aligner (...). La règle générale voudra que le neutre se joigne à l'adversaire de celui qui a violé sa neutralité. On se trouve alors en présence d'une alliance ad hoc purement improvisée (...), qui souffre de tous les maux de l'improvisation.»⁷²

Edgar Bonjour admet que, «vue sous l'angle du *droit relatif à la neutralité*, la manière d'agir de Guisan n'est guère critiquable.» ⁷³ Kurz considère aussi comme licite le fait de se concerter avec l'adversaire d'un agresseur éventuel en prévision d'une invasion qui justifierait la collaboration militaire. Pendant la «drôle de guerre», aucun accord immédiatement applicable n'est conclu; la collaboration n'a rien d'automatique, mais dépend d'une décision du Conseil fédéral; les discussions n'atteignent jamais le niveau des autorités politiques.

Vues sous l'angle de la politique de neutralité, de telles conventions, conclues en période de neutralité armée, à titre éventuel, s'avèrent dangereuses, surtout si elles ne sont passées qu'avec l'une des parties, la Suisse neutre donnant alors l'impression de pencher vers l'un des camps. L'Allemagne nazie aurait pu s'en servir comme prétexte d'une intervention armée ⁷⁴. Nous aimerions ajouter qu'Hitler ne manquait pas d'imagination et de cynisme pour trouver des

justifications à ses interventions militaires. «Les pourparlers préliminaires que la direction de l'armée suisse a eus sans engagements, avant les deux guerres mondiales, avec les parties en guerre pour le cas d'une alliance se sont révélés, durant la guerre, comme des charges quant à la politique de neutralité, même s'ils étaient tolérables quant au droit de neutralité.»⁷⁵

Edgar Bonjour «hésite à décrire combien les choses auraient pu mal tourner si l'hypothèse en vue de laquelle Guisan avait prévu une coopération franco-suisse s'était réalisée. Etant donné que l'armée française était moins forte que l'allemande en ce qui concerne l'aviation et les blindés, que la «drôle de guerre» et les succès allemands en Pologne avaient atteint le moral des troupes françaises, on a de la peine à imaginer que la France eût pu porter efficacement secours à Suisse.»76

Cet argument, incontestable en 1940, se justifie-t-il à propos de la Première Guerre mondiale? Peut-on faire le reproche à Guisan et aux officiers qui ont eu connaissance des conversations franco-suisses de n'avoir pas été sensibles à l'infériorité des forces française? N'oublions pas qu'avant le mois de mai 1940, la III^e République passe pour la première puissance militaire du monde, que sa défaite va faire tomber des nues des spécialistes très compétents. Ne faudrait-il pas, au contraire, souligner

le réalisme d'un Wille, d'un Specher, d'un Minger et d'un Guisan? Ils savent que, malgré les atouts à sa disposition, notre armée ne peut pas résister indéfiniment à l'agression d'un grand Etat décidé à passer par notre territoire ou à l'occuper. Les moyens manquent en tout cas pour le «bouter» hors du pays. On a donc avantage à pouvoir compter, dans une certaine mesure, sur l'aide fournie par l'adversaire de l'agresseur. Les autorités allemandes semblent avoir eu vent. avant juin 1940, des conversations militaires entre la Suisse et la France. Quelle a été la valeur dissuasive d'un tel renseignement en 1917 et durant la «drôle de guerre»?

Alors que d'autres promesses de respect, faites en faveur d'Etats neutres, n'ont pas été respectées, la Suisse n'a pas subi d'invasion au cours des deux guerres mondiales. Cela ne s'explique pas par la seule existence de traités. Dans une certaine mesure, la permanence de notre neutralité a pu jouer un rôle. Les autorités françaises, par exemple, faisaient une différence entre la neutralité de la Suisse et celle de la Belgique⁷⁷. Notre territoire, dont la topographie présente de grosses difficultés à des opérations offensives de grande envergure, ne se trouve pas dans un couloir stratégiquement très intéressant. Berne, comme d'ailleurs Stockholm, disposait face au IIIe Reich d'atouts que celui-ci ne pouvait pas négliger. Des mesures efficaces avaient été prises pour empêcher qu'en Suisse, le potentiel industriel du Plateau, les axes ferroviaires des Alpes, qu'en Suède, les mines de fer tombent intacts aux mains d'un envahisseur qui en avait un impérieux besoin.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la cohésion du peuple suisse, allergique au totalitarisme et décidé à défendre son indépendance, joue un rôle dans ce «miracle». Max Petitpierre déclarait en 1947: «Si, pendant cette dernière guerre, nous avions été attaqués, il n'est pas possible de prétendre que nous nous en fussions mieux tirés que d'autres pays qui, en 1939 et 1940, avaient choisi de rester neutres. Mais nous pouvons affirmer que sans nos soldats et sans la volonté de sacrifice qui les animait et qui, même aux heures les plus graves, ne les a jamais abandonnés, notre pays n'eût vraisemblablement pas échappé la grande épreuve.»⁷⁸ Walter Schaufelberger ajoute que, «parmi toutes les raisons qui ont conduit à l'abandon de l'opération Suisse, ce sont les raisons militaires qui l'ont emporté» 79.

Les conversations franco-suisses montrent que le haut commandement d'un petit Etat neutre ne doit pas se fier aveuglément à la «bonne volonté» des autorités étrangères qui pourraient fournir une aide en cas d'invasion. Les relations internationales ne baignent pas en effet dans l'altruisme! De solennelles promesses ne sauraient remplacer une solution comme celle du Réduit national en

Suisse. Dans ce contexte, on comprend que le chiffre 1 de la *Conduite* des troupes 82 précise qu'«une collaboration avec les forces armées d'autres Etats n'est possible que dans le cas stratégique de défense et sur ordre du commandement de l'armée».

Les autorités néerlandaises, de leur côté, n'ont pas donné à leur armée les moyens qui l'auraient rendue crédible. D'autre part, elles interprètent d'une manière rigoureuse les devoirs qu'implique le statut d'Etat neutre, alors qu'Hitler ne se laisse impressionner que par la force. Le gouvernement d'Amsterdam oublie que des négociations en vue d'une alliance demandent beaucoup de temps et que l'arrivée d'un corps expéditionnaire important nécessite des discussions techniques et une délicate coordination. Si ces problèmes ne sont pas en voie de règlement avant l'invasion, l'aide arrivera toujours trop tard ou ne servira à rien.

Lors d'une conversation en octobre 1939, Garteiser confie à Barbey: «(...) si les Belges voulaient bien faire ce que nous sommes en train de faire avec vous, ce serait un souci de moins.» Les responsables politiques et militaires de Bruxelles, qui refusent les risques assumés par Minger et Guisan, savent que les forces armées de leur pays ne parviendraient pas à faire face seules à une invasion du territoire. Ils n'ignorent pas non plus que la menace vient surtout d'Hitler, mais ils ne peuvent exclure une opération préventive des Français.

A nouveau, on constate que «le général Gamelin n'a jamais donné un coup de pouce à ses projets, ni *pour* les Britanniques, ni *pour* les Belges, ni *pour* les Hollandais. (...) il estimait avoir besoin des concours britanniques, belges, voire hollandais, en faveur de la défense nationale *française*.»⁸¹

Ce n'est pas la crainte d'une intervention française qui pousse le commandement belge à prendre, en septembre 1939, un dispositif de neutralité tous azimuts. Il ne veut pas donner à Hitler la possibilité de justifier une agression. Les Suisses manifestent le même souci pendant la «drôle de guerre». Le droit international n'impose pourtant pas à un Etat neutre de répartir ses troupes en «lots» d'importance égale à toutes ses frontières.

Lorsque deux partenaires discutent de collaboration dans le domaine militaire, le plus important, c'est de bien se comprendre. Cela ne semble pas avoir été le cas de la France et de la Belgique entre 1920 et 1940. La confiance manque peut-être, comme la volonté d'approfondir les problètechniques. échanges Les d'information par le canal attachés militaires semblent lents et peu propices à de véritables discussions. Le système des officiers de liaison qui se rendent en cas de nécessité chez les responsables militaires de l'autre partie paraît plus efficace. Les documents allemands. saisis par les Belges à Michelen-sur-

Meuse, le 10 janvier 1940, que l'on pourrait considérer comme la preuve des intentions allemandes contre la Belgique, auraient dû pousser les responsables militaires de Bruxelles à engager de véritables conversations avec Gamelin⁸²...

Les mauvaises expériences Pays-Bas et de la Belgique avec la neutralité vont amener les politiciens de ces deux pays, déjà durant la Deuxième Guerre mondiale, à accepter une alliance dans le cadre d'une Europe occidentale soutenue par les Etats-Unis, ce qui devait assurer une garantie suffisante contre l'Allemagne.

H. de W.

Notes

³⁶ Bouthoul Gaston, Histoire des doctrines politiques. Paris, Editions Payot, 1965,

p. 278.
³⁷ Conscience de la Suisse. Neuchâtel, La

Baconnière, 1938, p. 45.

- 38 «Déclaration sur l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne des paiements» du 25.10.1950, Petitpierre, Seize ans de neutralité..., p. 248.
- 39 Voir Rutger Jan Rutgers, Les rapports entre la Suisse alémanique et la Suisse romande de 1848 à 1895. Fribourg, Editions universitaires, 1984; Bonjour, op. cit., p. 76. 40 Ibidem, p. 154.
- ⁴¹ L'Italie, membre de la Triplice, entre pourtant en guerre en 1915 aux côtés de la France, de l'Angleterre et de la Russie.
- ⁴² Schaufelberger Walter, «La Suisse entre la France et l'Allemagne...», p. 309.
- ⁴³ Barbey Bernard, *Aller et retour*, p. 37.
- 44 Schaufelberger, op. cit., p. 310-312.

45 Bonjour, op. cit., p. 118-122.

46 Allain Jean-Claude, «La France et les neutralités helvétique et espagnole en 1939-1940», Les Etats neutres européens et la Seconde Guerre mondiale, p. 355.

⁴⁷ Pedrazzini, «Coopération ou mystifica-

tion?...», p. 442-443.

⁴⁸ Schaufelberger, op. cit., p. 312; Kurz, Histoire de l'armée suisse..., p. 96. ⁴⁹ Kurz, op. cit., p. 152-154.

⁵⁰ Paroz Jean-François, «La décision suisse de satisfaire les exigences allemandes relatives aux incidents aériens de l'été 1940», Relations internationales, printemps 1987, p. 42-43.

⁵¹ *Ibidem*, p. 103-104.

52 Wüst René-Henri, «L'histoire suisse d'hier...»; Bonjour, Edgar, Histoire de la neutralité suisse, t. V, p. 24; Pedrazzini Dominic, op. cit., p. 442.

53 Kurz, op. cit., p. 95-96.

⁵⁴ Bonjour, *Histoire*..., t. V, p. 9-12. ⁵⁵ Barbey, *op. cit.*, p. 12.

 Kurz, op. cit., p. 104.
 En mai 1940, le groupe d'armées 3, commandé par le général Besson, comprend 14 divisions: la 6e armée (général Touchon), la 8^e armée (général Garchery), le 45^e corps (général Daille), Wüst, op. cit.

⁵⁸ Barbey, *op. cit.*, p. 73-81.

59 Wüst, op. cit.

- ⁶⁰ Kurz, *op. cit.*, p. 95-96; Bonjour, *Histoire...*, t. V, p. 24.
- ⁶¹ Barbey, *op. cit.*, p. 34-36.
 ⁶² *Ibidem*, p. 59-60.
- 63 Ibidem, p. 89.
- 64 Ibidem, p. 121-122.
- 65 Ibidem, p. 97.
- 66 Kurz, op. cit., p. 104-105.
- 67 Bonjour, Histoire..., t. V, p. 13.
- 68 Senn Hans cdt CA, «Vom Versailler Vertrag bis heute», Revue internationale d'histoire militaire, n° 65/1988, p. 244.

⁶⁹ Pedrazzini, *op. cit.*, p. 447. ⁷⁰ *Ibidem*, p. 452.

- 71 Wüst, op. cit.

72 Kurz, Hans-Rudolf, «La neutralité armée de la Suisse...», p. 296.
73 Bonjour, op. cit., p. 75, p. 154.
74 Kurz, Histoire de l'armée suisse..., p. 105-106; Bonjour, op. cit., p. 154.
75 Kurz, op. cit., p. 296.
76 Bonjour, op. cit., p. 154.

⁷⁶ Bonjour, op. cit., p. 154.

⁷⁷ *Ibidem*, p. 138-139.

⁷⁸ «Réponse à une motion Perret sur l'entrée éventuelle de la Suisse dans l'Organisation des Nations-Unies» du 20.3.1947, dans Petitpierre, op. cit.

⁷⁹ Schaufelberger, op. cit., p. 313.

80 Barbey, op. cit., p. 35.

⁸¹ Vanwelkenhuysen, *Neutralité armée...*, p. 149.

⁸² *Ibidem*, p. 160.

Bibliographie

Barbey, Bernard. Aller et retour. Neuchâtel, La Baconnière, 1967.

Bonjour, Edgar. *Histoire de la neutralité suisse*, t. V. Neuchâtel, La Baconnière, 1971. Bonjour, Edgar. *La neutralité suisse*. Synthèse de son histoire. Neuchâtel, La Baconnière, 1979.

Johanson, Alf. La neutralité suédoise et les puissances occidentales entre 1939 et 1945, Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale 109/1978.

Kurz, Hans-Rudolf. Cent ans d'armée suisse. Lugano, Editions Troislangues, 1981.

Kurz, Hans-Rudolf. Histoire de l'armée suisse. Lausanne, 24 heures, 1985.

Kurz, Hans-Rudolf. La neutralité de la Suisse et ses conséquences militaires, Acta N° 3 de la Commission internationale d'histoire militaire (Téhéran 6-16.7.1976), p. 289-298.

Lecomte, Maxime; Lévi, Camille. Neutralité belge et invasion allemande. Paris, Lavauzelle, 1914.

Pedrazzini, Dominic. La question des nationalités en Belgique pendant la première guerre mondiale. Université de Fribourg, 1985. Dactylographié.

Pedrazzini, Dominic, «Coopération ou mystification? Les projets français d'intervention en Suisse. 1936-1940», RMS, septembre 1989, p. 437-452.

Pedroncini, Guy. L'influence de la neutralité belge et luxembourgeoise sur la stratégie française: le plan XVII, Acta N° 3 de la Commission internationale d'histoire militaire (Téhéran, 6-16.7.1976), p. 299-310.

Petitpierre, Max. Seize ans de neutralité active. Aspects de la politique étrangère de la Suisse (1945-1961). Neuchâtel, La Baconnière, 1980.

Poidevin, J.-C. Aspects militaires des relations franco-suisses avant 1914. Aspects des rapports entre la France et la Suisse de 1843 à 1939. Neuchâtel, La Baconnière, 1982. Les relations militaires franco-belges de mars 1936 au 10 mai 1940. Paris, C.N.R.S., 1968. Rings, Werner. La Suisse et la guerre. 1933-1945. Lausanne, Ex Libris, 1975.

Ruffieux, Roland. La Suisse de l'entre-deux-guerres. Lausanne, Payot, 1974.

Schaufelberger, W. La Suisse entre la France et l'Allemagne. 1914/1939, Relations internationales N° 35, automne 1983; RMS, décembre 1983, p. 521-532.

Schulten, C.M. Les plans de mobilisation et de concentration de l'armée néerlandaise durant la période 1870-1940. Communication présentée au colloque de la Commission internationale d'histoire militaire à Tel-Aviv en 1984.

Schwedische und schweizerische Neutralität im zweiten Weltkrieg. Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1985.

La Suisse pendant la guerre, Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale 121, janvier 1981.

van Overstraeten. *Albert I^{er} – Léopold III*. Vingt ans de politique militaire belge. 1920-1940. Bruges, Desclée de Brouwer, s.d.

Vanwelkenhuysen, Jean. Le haut commandement belge et les alliés en 1914-18 et en mai 1940, Acta N° 6 de la Commission internationale d'histoire militaire (Montpellier 1981), p. 637-671.

Vanwelkenhuysen, Jean. La neutralité des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Belgique pendant la drôle de guerre. Les Etats neutres européens et la seconde guerre mondiale. Neuchâtel, La Baconnière, 1985.

Vanwelkenhuysen, Jean. *Neutralité armée*. La politique militaire de la Belgique pendant la drôle de guerre. Bruxelles, Renaissance du livre, 1979.

Verbruggent, J.F. L'attitude du commandement belge pendant la campagne de mai 1940, Acta N° 6 de la Commission internationale d'histoire militaire (Montpellier 1981), p. 787-798.

Wüst, René-Henri. L'histoire suisse d'hier. La situation de la Suisse à la veille de la bataille de France, La Suisse, 10, 15, 16, 28, 30 mai 1965.